

D 2025-004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 7 janvier à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 janvier 2025.

Présents : Odile CHALAMEL, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Pierre-Damien GALENE donne à Serge TICHKIEWITCH, Amandine PAGET donne pouvoir à Odile CHALAMEL.

Absent : Céline ROCH EUVRARD

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9	Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de membres présents : 6	Votes pour : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8	Votes contre : 0
	Abstentions : 0

OBJET : Admission en non-valeur. Budget communal.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Monsieur l'inspecteur des finances publiques se trouve dans l'impossibilité de recouvrer des titres de recette relatif au budget Communal d'un montant de 35452,62 € pour la liste n°7206820615

Monsieur l'inspecteur des finances publiques a sollicité Monsieur Le Maire afin que les membres du conseil municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur des créanciers de cette liste.

Un mandat de type « admission en non-valeur » et de nature « fonctionnement » imputé au compte 6541 sera émis sur le budget 2025.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

